RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Service Public
Vos droits et démarches plus simplement

DÉMARCHE EN LIGNE

Déclarer à l'I-cad un animal domestique trouvé (chat, chien, furet)

Ce service vous permet de déclarer un animal domestique trouvé (chien, chat, furet) au fichier national d'identification des carnivores domestiques (I-cad).

Faire la démarche en ligne (https://www.i-cad.fr/articles/animal_trouve)

Besoin d'aide ? Une remarque ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R31829/aide-remarque)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

Que faire quand on trouve un chien ou un chat errant ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F32338)

Émetteur de la démarche en ligne : Société d'identification des carnivores domestiques (I-CAD)
Vérifié le 23 octobre 2023 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)